

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1261 :

Subvention à l'association Simangavol

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire
Accusé de réception en préfecture
394-210740164-20230905-28-1261-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°28/1261 : Subvention à l'association Simangavol.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'**Association Simangavol**, œuvre sur le territoire communal depuis plus de vingt ans, pour la promotion de la culture du Maloya et du Moringue et des activités socioculturelles.

Elle porte également des chantiers d'insertion sur le territoire communal et participe ainsi à l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Par délibération en date du 26 juin 2023, affaire N° 27/1218, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 8 000 € pour le « 25^{ème} Anniversaire et l'organisation du 5^{ème} Festival Maloya ».

Compte tenu de l'augmentation des coûts des services extérieurs qui impactent fortement les charges d'exploitation de la structure, l'Association Simangavol par courrier en date du 20 juillet 2023 sollicite la Commune pour une demande de subvention d'un montant de 7 000 € ;

Compte tenu que cette action participe pleinement à la promotion de la culture réunionnaise et véhicule fortement les valeurs du faire société et participe au mieux vivre ensemble ;

Compte tenu que cette action connaît chaque année un grand succès auprès de la population Saint-Pierroise mais également auprès du public réunionnais ;

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire des affaires culturelles ;

De tout ce qui précède,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE VOTER** la subvention de 7 000 € pour le « 25^{ème} Anniversaire et l'organisation du 5^{ème} Festival Maloya » ;
- **DE VALIDER** la convention d'objectifs et de moyens annexée à la présente délibération ;
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des Adjointes délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE